



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question au Gouvernement n° 507

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. François Asensi.

M. François Asensi. Monsieur le ministre de l'éducation nationale et de la recherche, l'ensemble des collèges et lycées de Seine-Saint-Denis ont reconduit leur mouvement de grève. Nul dans cet hémicycle ne peut être surpris de l'ampleur du malaise, car ce département n'a cessé de cumuler depuis plusieurs années les effets du chômage, de la crise urbaine et de l'échec scolaire.

M. Francis Delattre. Et de la gestion communiste !

M. François Asensi. L'école de la République, creuset d'intégration et de promotion des futurs citoyens, est l'épicentre de cette crise sociale, comme l'a souligné le rapport Fortier, réalisé à votre initiative, qui retrace clairement l'état des besoins de l'école en Seine-Saint-Denis.

Le mouvement exprime de fortes attentes vis-à-vis du Gouvernement. Quoi de plus naturel alors que celui-ci affiche des objectifs de lutte pour l'emploi et contre l'exclusion que ce département a fortement soutenus aux élections législatives ?

Partie prenante de ce mouvement, nous saluons pour notre part les enseignants, les jeunes et les parents d'élèves qui, loin de céder à la peur de la violence, se rassemblent et se mobilisent inlassablement pour l'égalité des chances en Seine-Saint-Denis.

Des mesures déjà exceptionnelles ont été prises, les députés communistes le reconnaissent, mais elles ne sont pas à la hauteur de la détresse que connaît ce département.

Avec toute la communauté scolaire, nous attendons des engagements précis et une lisibilité de l'action gouvernementale à long terme. Etes-vous prêt à accorder un plan pluriannuel de rattrapage pour la Seine-Saint-Denis, dans le cadre d'un collectif d'urgence pour l'école ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Monsieur le député, nous avons montré depuis le début notre détermination à nous attaquer à ce problème. (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.) Cependant, mon ministère n'était pas préparé (Exclamations sur les mêmes bancs)...

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Pourtant, Jospin avait été à sa tête !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. ... à ce qu'il soit d'une telle ampleur.

Mme Odette Grzegorzulka. C'est l'héritage de Bayrou !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Nous avons eu le souci de trouver des réponses d'urgence, mais, vous le savez mieux que quiconque, tout, dans ce dossier, ne peut être réglé par des mesures d'urgence. Nous avons donc réuni les présidents de conseils généraux, à qui incombe l'entretien des locaux des collèges, et les présidents de conseils régionaux, à qui incombe l'entretien des locaux des lycées, et, tous ensemble, nous avons décidé d'élaborer un plan pluriannuel.

Le problème de la Seine-Saint-Denis ne sera pas résolu en un instant, mais les moyens ne seront pas chichement mesurés. Le Gouvernement donnera les moyens nécessaires car, lorsque nous aurons résolu le problème, nous aurons montré comment lutter efficacement contre l'exclusion et la discrimination dans ce pays. Cela se fera, je vous rassure tout de suite, dans le cadre de l'égalité républicaine. Il n'est pas question

d'accepter un enseignement à deux vitesses, ni de faire quoi que ce soit qui sortirait du cadre de l'école de la République. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : [M. François Asensi](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 507

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 1998, page 2602

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 avril 1998